



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 30 MAI 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;  
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI, Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD, Madame Elisabeth MALISOUX, Echevins ;  
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS ;  
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT, Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN, Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA, Monsieur Kévin GOÛSSENS, Madame Caroline LOMBA, Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha François, Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN, Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux  
Monsieur Ronald Gossiaux, Directeur général  
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN

---

**12.2. OBJET : Interpellation de Monsieur Eddy SARTORI, Conseiller communal :  
"Etat des voiries communales à ANDENNE"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Eddy SARTORI, Conseiller communal, établie comme suit :

*"La Ville d'ANDENNE comme d'autres communes wallonnes, bruxelloises ou flamandes, n'est pas épargnée par le mauvais état ses voiries.*

*Pour ne citer que quelques exemples :*

- le tronçon Maison Stadler vers les 4 coins ;
- la rue Bertrand ;
- la rue de Bousalle ;
- la rue des Marais à SEILLES ;
- la rue A. Renard à SCLAIGNEAUX ;
- la rue Joseph Quévît commence à avoir des nids de poules (très fréquentée vers ARENA) ;
- et tant d'autres, je ne les compte pas...

*Que compte faire le Collège pour pallier ce problème ?*

*Dans le montant de la taxe véhicule que tous les citoyens paient, il y a un décime Additionnel communal. Le montant ne devrait pas être négligeable au vu du nombre de véhicules. La ville de MONS s'est dotée d'un camion qui permettra la réparation à long terme des nids de poule. Un article dans le journal « L'Avenir » y fait référence le 13 septembre 2022.*

*Est-il possible que la Ville d'ANDENNE questionne la Ville de MONS afin d'avoir un retour sur la rentabilité de ce type de véhicule ? Le coût pour la Ville de MONS était de 450.000€.*

*Monsieur le Bourgmestre, vous avez dit à plusieurs reprises qu'il était bon d'investir dans l'art. Mais on pourrait également le faire dans nos routes, et ce, à l'appréciation de nos citoyens."*

\*\*\*

En réponse à cette interpellation, Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, s'exprime textuellement comme suit :

*"Merci Monsieur SARTORI pour votre question, laquelle va me permettre d'apporter une réponse circonstanciée qui risque d'être un peu longue. Cela dit, je pense que le sujet a le mérite d'être abordé.*

*Pour rappel, le véhicule dont dispose la Ville de MONS s'appelle un « Road Repair Patcher » et est destiné à projeter de l'émulsion (tarmac) à température (hydrocarboné à froid) sur les voiries.*

*Sachez que nous avons été la première commune à disposer d'un tel véhicule. D'ailleurs, je me rappelle que mon fils a fait un travail d'étude à ce sujet lorsqu'il était à l'école.*

*Je tiens à vous annoncer que ce véhicule fonctionne toujours et je pense même que nous sommes en avance par rapport à la Ville de MONS. Néanmoins, il ne peut pas tout faire. Bref, je vais tout vous expliquer.*

*Dans le courant de l'année 2022, nous avons constaté qu'il y avait de nombreux problèmes au niveau des voiries et comme je l'ai exprimé tout à l'heure, il est très difficile de trouver du personnel (agents techniques, ingénieurs, ...) pour les bureaux d'études communaux, pour la simple et bonne raison que généralement ces candidats, formés principalement dans le domaine de la construction, sont happés dès la fin de leurs études par les entreprises où ils ont effectué leurs stages.*

*Par ailleurs, pour votre bonne information et à titre d'exemple, le cours d'agent technique de VERVIERS ou ailleurs ne comporte plus ou juste à minima qu'un cours de « voirie ».*

*Par conséquent, trouver des voiristes est devenu particulièrement compliqué. Bref, nous avons dû vivre avec cette problématique malgré que nous inscrivions généralement environ trois millions d'euros au budget.*

*Dans le courant de l'année 2022, nous avons demandé à notre ancien Directeur technique, Monsieur PIRARD en l'occurrence, de faire un relevé de chaque voirie communale, travail confié ensuite à une société au travers d'un marché public.*

*Ce relevé est désormais terminé depuis deux mois environ et chaque voirie a été inspectée.*

*En outre, ces voiries ont été vérifiées à travers plusieurs caractéristiques, à savoir :*

- leurs états ;*
- la qualité du revêtement ;*
- les fissures apparentes ;*
- la présence ou non de filets d'eau et l'état dans lequel ils se trouvaient ;*
- la présence de trottoirs ;*

*Ensuite, sur base de ces fiches, on a établi l'état des voiries comme suit :*

- en état neuf ;*
- en bon état ;*
- en bon à moyen état ;*
- en moyen état ;*

- en mauvais état.

En fonction de ces résultats, tout d'abord Monsieur PIRARD, ensuite l'entreprise, ont réalisé ce travail et ont pu définir le degré d'intervention que nous devrions appliquer aux voiries endéans les cinq ans.

Ce type d'intervention se résume comme suit :

- soit la voirie est dans un état neuf ou un très bon état ; nous faisons appel au « Road Repair Patcher » pour réparer les nids-de-poule ;
- soit nous réalisons un MBCF (Mélange Bitumeux Coulé à Froid) ; nous posons simplement une couche d'hydrocarboné (émulsion) sur l'ensemble de la voirie ;
- soit nous effectuons un raclage/pose ; nous raclons la voirie et nous installons une ou deux couches d'hydrocarboné ;
- soit les voiries nécessitent une intervention en profondeur.

Par rapport à ces travaux et sur base des fiches établies, nous définissons toute une série de priorités.

Maintenant, je vais donner des informations intéressantes au Conseil communal car je pense qu'elles ont le mérite d'être communiquées, à savoir :

### **1. Dans le cadre du « Dossier fraisage/pose grandes surfaces »**

Ce marché a été attribué à la Société COLAS au montant de 500.00 euros par an pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

En ce qui concerne les dossiers terminés, nous avons réalisé 5.308 m<sup>2</sup> de rénovation pour un montant estimé de 220.597 euros TVAC hors révision.

Il s'agit des rues suivantes :

- la rue Sicile, à NAMECHE (2.300 m<sup>2</sup>)
- la rue du Haut Baty, à VEZIN (1.900 m<sup>2</sup>)
- la rue de la Mouche Noire à VEZIN (1.108 m<sup>2</sup>)

En ce qui concerne les dossiers en cours, il y a notamment celui de la rue Rouvroy, rue Chaudin et rue Vaudaigle (partie), pour lequel les travaux s'étendent sur une surface de 5.570 m<sup>2</sup> au montant estimé de 189.480 euros TVAC hors révision.

Sur le plan des priorités, les travaux à réaliser en 2023 totalisent 15.795 m<sup>2</sup> au montant estimé de 588.410 euros TVAC hors révision, lesquels sont programmés sur les voiries suivantes :

- BONNEVILLE : rue Sainte-Anne - 2.250 m<sup>2</sup> (85.500 euros TVAC) ;
- SEILLES : rue des Houillères - 1.750 m<sup>2</sup> (57.750 euros TVAC) ;
- SEILLES : rue de Monthessal (jonction de la RN921 à la rue des Chardonnerets) - 3.600 m<sup>2</sup> (118.000 euros TVAC) ;
- SEILLES : rue de la Justice et rue Vieux Thier - 825 m<sup>2</sup> (33.000 euros TVAC) ;
- COUTISSE : rue des Quatre Vents - 1.260 m<sup>2</sup> (52.920 euros TVAC) ;
- COUTISSE : rue les Ruelles - 2.070 m<sup>2</sup> (86.940 euros TVAC) ;

- THON : rue Mosseroux - 920 m<sup>2</sup> (34.960 euros TVAC) ;
- LANDENNE : rue Jules Larivière - 920 m<sup>2</sup> (34.960 euros TVAC) ;
- LANDENNE : place Félix Moinnil (partie) - 2.200 m<sup>2</sup> (83.600 euros TVAC).

Notez que la société COLAS a prévu de travailler en fonction de la météo jusqu'aux congés du secteur.

Dès lors, le point sera fait sur l'avancement des chantiers mi-juin afin de reprendre directement après les congés.

Quant aux priorités pour 2024, celles-ci sont établies comme suit :

- VEZIN : rue du Portail - 850 m<sup>2</sup> (34.000 euros TVAC) ;
- ANDENNE : rue Croisée Voie - 650 m<sup>2</sup> (24.700 euros TVAC) ;
- ANDENNE : Ancienne Chaussée de Ciney (partie) - 2.700 m<sup>2</sup> (108.000 euros TVAC) ;
- ANDENNE : rue Chawagne - Surface à déterminer ;
- ANDENNE : rue des Aubépines - Surface à déterminer ;
- ANDENNE : rue Chairotte - 675 m<sup>2</sup> (25.650 euros TVAC) ;
- ANDENNE : rue Arthur Charles - Surface à déterminer ;
- SCLAYN : rue Foresse - Surface à déterminer ;
- BONNEVILLE : rue du Centre - 1.350 m<sup>2</sup> (54.000 euros TVAC) ;
- BONNEVILLE : rue Viaux - 2.350 m<sup>2</sup> (94.000 euros TVAC).

Aussi, je fais remarquer qu'un marché spécifique à lots a été lancé en 2023 afin de réaliser des travaux en 2024 concernant les grandes surfaces car nous ne souhaitons pas l'intégrer dans les marchés dont je viens d'énoncer.

Dans l'ensemble, ceux-ci seront réalisés en 2024 sur une surface de 24.120 m<sup>2</sup> pour un montant estimé à 978.990 d'euros TVA, réparti comme suit :

- SCLAYN : rue Tienne Aux Grives - 4.070 m<sup>2</sup> (170.940 euros TVAC) ;
- VEZIN : Domaine du Bois Gilet - 6.175 m<sup>2</sup> (234.650 euros TVAC) ;
- VEZIN : rue des Hautes Communes - 9.200 m<sup>2</sup> (386.400 euros TVAC) ;
- LANDENNE : rue Troka - 4.675 m<sup>2</sup> - (187.000 TVAC).

## **2. Dans le cadre du dossier « Fraisage/pose petites surfaces »**

Ce marché a été attribué à la Société Benoît OLIVIER et concerne des plus petits travaux.

Nous avons réalisé des travaux pour un montant de 64.989,57 euros par an pour les années 2021 et 2022.

En ce qui concerne les dossiers terminés, il s'agit des rues suivantes :

- THON : rue de Thon (18.000 euros TVAC) ;

- ANDENNE : rue Aux Fraises (30.000 euros TVAC) ;
- SEILLES : rue Hendschel (2.400 euros TVAC) ;
- LANDENNE : rue Seressia (2.400 euros TVAC) ;
- VEZIN : Domaine du Bois Gilet (4.400 euros TVAC).

Sur la liste des priorités en 2023 figurent les voiries suivantes :

- SCLAYN : rue Gustave Dumont – 950 m<sup>2</sup> (38.000 euros TVAC) ;
- SCLAYN : rue Jacoby – 500 m<sup>2</sup> (20.000 euros TVAC) ;
- SCLAYN : rue du Déversoir – 450 m<sup>2</sup> (18.000 euros TVAC) ;

L'entreprise pourrait débuter les travaux en septembre 2023.

### **3. Dans le cadre du dossier « Voiries en pierres naturelles »**

Ce marché a été attribué à la Société DEFERM au montant de 78.650 euros par an pour les années 2021 et 2022.

En ce qui concerne les dossiers terminés, il y a notamment celui de la place des Tilleuls, à ANDENNE, au montant de 25.000 euros TVAC.

Sur le plan des priorités en 2023 figurent les rues suivantes :

- ANDENNE : rue Winand ;
- SEILLES : rue de l'Eglise Saint-Etienne ;
- SEILLES : rue Warnier.

Sur le plan des priorités en 2024 figurent les rues suivantes :

- ANDENNE : rue de Loen ;
- ANDENNE : place du Chapitre.

L'entreprise pourraient débuter ces travaux dans le courant du mois de juin et poursuivre après les congés.

### **4. Dans le cadre du dossier « Voiries égouttage »**

Ce marché qui a été attribué à la Société Pierre FRERE au montant de 250.000 euros par an pour les années 2021, 2022 et 2023.

La liste des priorités pour la réalisation de ces travaux en 2023 est définie comme suit :

- COUTISSE : rue Aux Arches – Réparation ponctuelle ;
- ANDENNE : chaussée de Ciney – Litige égouttage ;
- ANDENNE : rue de Lustin – Réparation ponctuelle ;
- COUTISSE : rue de Nalamont – Placement de filets d'eau et réparation ponctuelle ;
- ANDENNE : rue Provost – Remise à niveau d'un filet d'eau ;

- SEILLES : rue du Géron – Placement de caniveaux ;
- BONNEVILLE : rue Sterpisse – Réparation de caniveaux ;
- ANDENNE : rue Fond de Bousalle – Aménagement de la voirie ;
- LANDENNE : croisement rue du Coria/rue de Couthuin – Aménagement d'un fossé ;
- THON : rue Moinesse – Placement de filets d'eau et avaloirs ;
- LANDENNE : rue Chant d'Oiseaux – Réparation d'une glissière de sécurité ;
- BONNEVILLE : rue Sterpisse, 124 – Placement de filets d'eau ;
- BONNEVILLE : rue de la Trichenne – Placement de filets d'eau ;
- ANDENNE : ONE/radio/crèche – Réfection de la cour ;
- ANDENNE : rue d'Hermy – Mise à gabarit de l'égouttage ;
- LANDENNE : rue de la Houssaie – Réalisation des trottoirs – Litige IMMOBEL.

L'entreprise a prévu de bloquer au moins une équipe pendant un mois complet minimum à partir du mois de septembre 2023.

Quant aux priorités pour 2024, nous les définirons ultérieurement en fonction des demandes en cours d'étude.

#### **5. Dans le cadre du dossier « Enduits et MBCF »**

Il s'agit de travaux pour les voiries qui sont en relativement bon état.

Ce marché a été attribué à la Société SOCOGETRA au montant de 150.00 euros par an pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024.

La liste des priorités pour la réalisation de ces travaux en 2023 est définie comme suit :

- SEILLES : rue Neuf Moulins – 3.050 m<sup>2</sup> ;
- SEILLES : rue des Ecoles – 2.375 m<sup>2</sup> ;
- SEILLES : rue de Prâles – 4.630 m<sup>2</sup> ;
- ANDENNE : ruelle Saka – 1.331 m<sup>2</sup> ;
- SCLAYN : Allée des fleurs ;
- SCLAYN : rue du Tienne (partie) ;
- SCLAYN : rue Isidore Parmentier ;
- LANDENNE : rue de l'Eglise Saint-Rémy ;
- LANDENNE : rue Maurice Bertrand ;
- NAMECHE : rue Jean-Baptiste Wauthier ;
- NAMECHE : rue Vaussalle ;
- ANDENNE : rue Despreetz ;

- ANDENNE : rue Quévit ;

Quant à la liste des priorités pour 2024, celle-ci est établie comme suit :

- MAIZERET : rue Galopin ;

- VEZIN : rue de Montigny ;

- SCLAYN : rue du Fournil ;

- VEZIN : rue de Houssoi ;

- VEZIN : rue de Ville-en-Warêt ;

- VEZIN : Quartier de Somme ;

- THON : rue de Thon entre la rue Moinesse et la rue Sainte-Anne ;

- SEILLES : rue Bois Portal ;

- SEILLES : rue de Monthessal (partie) ;

- ANDENNE : rue Camille Fossion ;

- ANDENNE : rue du Centenaire ;

- ANDENNE : rue de la Campagne ;

- ANDENNE : rue Libeck ;

- ANDENNE : rue du Chalet ;

- ANDENNE : rue Sur la Reppe.

L'entreprise a prévu une équipe pour les travaux préparatoires à partir de fin mai/début juin et une équipe de pose pendant une semaine avant les congés et une autre semaine après les congés.

En fonction de l'avancement, des chantiers prévus pour 2024 pourraient être réalisés en 2023.

## **6. Autres dossiers**

D'autres dossiers sont en cours d'exécution, à savoir :

- SEILLES : rue du Château - Marché conjoint avec la SWDE - Début des travaux : 2023 (date non précisée) ;

- ANDENNE : rue de Perwez - Dossier PIC (Projet d'Investissement Communal) - Début des travaux : 2ème semestre 2023 ;

- ANDENNE – PIWACY – Lot Colas - rue Bertrand, campagne d'Andenne, ... - Début des travaux : septembre/octobre 2023 ;

- ANDENNE – PIWACY – Lot Melin – Rue de l'Hôpital, Janson – Début des travaux : septembre/octobre 2023 ;

- ANDENNE – PIWACY – Lot Colas – Jonction Gare – Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2023 ;

*N.B.* : Dans le cadre de ce PIWACY, une intervention de la SWDE a été préalablement requise puisque des sondages ont été effectués récemment.

- THON : rue de Thon – Chantier SWDE - Remplacement d'une conduite – Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

*N.B.* : Ce dossier est en cours de demande pour un marché conjoint entre la Ville d'ANDENNE et la SWDE relativement à la réfection de la voirie après travaux (voirie étroite, 1,2 m à charge de la SWDE dans le cadre des travaux et le reste à charge de la Ville).

Afin que l'ensemble des citoyens ne se sentent pas oubliés, nous avons voulu répartir les interventions, d'une part, sur base du rapport de Monsieur PIRARD et, d'autre part, de l'entreprise qui avait réalisé l'étude. De ce fait, l'ensemble des sections sont concernées par les travaux.

Pour le surplus, n'oubliez pas non plus qu'il y a le dossier PIMACY et concerne :

- la route industrielle qui va de SEILLES à BAS-OHA ; il s'agit de la réfection complète de la voirie pour laquelle vous venez de valider la relation in house avec l'INASEP (travaux prévus en 2025 ou 2026 ;

- la rue Provost à ANDENNE (travaux prévus en 2024).

Enfin, il faut tenir compte également d'autres rues que je n'ai pas citées, lesquelles seront réparées par le « Road Repair Patcher ».

En termes de chiffres, l'on dénombre 225 kms de voiries sur l'entité, avec les caractéristiques suivantes :

- 11 kms en état neuf ;

- 60,5 kms en bon état (1/3 de notre réseau) ;

- 17,4 kms en bon à moyen état ;

- 58,9 kms en moyen état ;

- 87,7 kms en mauvais état (*N.B.* : la rénovation de 27 kms de voirie sera réalisée au cours de l'année 2023-2024 dans le cadre des différents marchés que j'ai énoncé) ;

- 1,3 kms en cours + 3,7 km à réaliser = 5 kms (raclage/pose grandes surfaces prévu pour 2023) ;

- 8,6 kms (raclage/pose petites surfaces prévu pour 2024) ;

- 425 m (raclage/pose petites surfaces prévu pour 2023) ;

- 4,7 kms (enduisage prévu pour 2023) ;

- 8,3 kms (enduisage prévu pour 2024).

Soit +/- 27 kms en petits marchés.

Il faut ajouter :

- 7,6 kms (PIC/PIMACY) ;

- 1,5 kms (PIWACY).

Soit 36 kms de voiries auront été rénovées, c'est-à-dire plus de 15% de notre réseau routier.

Bien que toute une série de travaux soient programmés, cela n'empêche pas des interventions ponctuelles tout en sachant que nous sommes chaque fois à l'affût d'une demande d'impétrant (dans le cadre de POWALCO) afin d'intervenir en complément de leurs travaux de telle sorte qu'il n'y ait pas une double intervention en voirie.

Cela veut dire aussi que l'apport effectué aux travaux de voirie au cours de ces deux années va créer des soucis de mobilité afin que les entreprises interviennent à divers endroits de l'entité de telle manière à rénover plus de 15% de notre réseau de voiries. Bref, il y aura des contraintes et nous devons nous adapter.

Voilà la réponse que je peux vous apporter ; elle était un peu longue mais elle est complète."

Monsieur Eddy SARTORY, Conseiller communal, réagit comme suit :

"Merci pour votre réponse Monsieur l'Echevin des Travaux.

Cependant, j'avais encore une petite question qui m'a échappé ; il s'agit du petit tronçon au-dessus du chemin de fer à SEILLES.

A cet endroit, je n'ai jamais compris pourquoi ce tronçon de voirie n'a jamais fait l'objet d'une rénovation comme avant et après le pont.

Pourquoi est-il en décadence ?"

Monsieur Vincent SAMPAOLI, précité, répond comme suit :

"Il s'agit d'un cas particulier à savoir que toute l'infrastructure du pont du chemin de fer appartient à INFRABEL.

Concrètement, nous avons une voirie communale qui s'arrête au pied du pont du chemin de fer entre la rue Ferdinand Hendschel et la rue François Jassogne.

Pour le reste, la voirie, les murs de protection ainsi que les trottoirs appartiennent à INFRABEL et des travaux à son intervention sont actuellement en cours en ce qui concerne la pose d'une série de murs de soutènement ainsi que les trottoirs.

Ensuite, INFRABEL va prochainement intervenir sur la voirie, ce qui conduira à la fermeture pure et simple du pont pendant une période de trois mois au moins. Ces travaux seront probablement terminés avant les congés du bâtiment.

Pour le surplus, afin d'être complet, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une signalisation mise en place depuis plusieurs mois sur le pont Allende.

A cet endroit, un joint se situant au milieu de la voirie pose problème. Il s'agit d'une route régionale dès lors que le pont appartient à INFRABEL ; c'est donc cette société qui doit intervenir également.

D'après les informations que nous avons récemment obtenues, INFRABEL ne souhaite pas intervenir en l'endroit malgré l'insistance du SPW ; nous sommes donc en attente d'une intervention d'INFRABEL à ce moment."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**Ronald Gossiaux**

**Philippe Rasquin**

Pour extrait conforme,

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**



**Ronald Gossiaux**

**Claude Eerdekens**